EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : **45**	Date de convocation : **5 octobre 2026**
Nombre de conseillers présents : **40**	
Nombre de suffrages exprimés : **43 dont 3 pouvoirs**	

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :
Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSIER, Claudine HUGUET, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :
Stéphane CHABANON a donné pouvoir à Claudine BARNÉRIAS
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Olivier PARADIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO

Absents représentés :
Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX,

Absents :
Marc CARRIAS, Sandrine COUTURAT

Secrétaire de séance : Laëtitia POUZADOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération **n°2026_170 : Désignation d'un représentant à l'entente LEADER Puy-de-Dôme**

Institutions et vie politique – Désignation des représentants
Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu les articles L.5221-1 et L5221-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2023-70 du 30 mai 2023,

La communauté de communes Plaine Limagne est partenaire du programme LEADER 2023-2027 à l'échelle du Puy-de-Dôme.

Ce programme est porté par les 6 structures partenaires suivantes :

- syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- communauté de communes Plaine Limagne.

Afin d'assurer collectivement la mise en œuvre de ce programme LEADER 2023-2027, les 6 structures partenaires ont souhaité mutualiser leurs moyens et non pas créer une nouvelle structure.

Pour ce faire, il a été créé une entente intercommunale entre les 6 structures partenaires, dénommée « GAL Puy-de-Dôme », conformément aux dispositions des articles L5221-1 et L5221-2 du code général des collectivités territoriales.

Chaque territoire doit donc désigner un représentant pour siéger à la conférence de l'entente.

Il est proposé de désigner Claude Raynaud représentant de la communauté de communes à la conférence de l'entente.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article unique :
Claude RAYNAUD est désigné comme représentant de la communauté de communes Plaine Limagne à la conférence de l'entente GAL Puy-de-Dôme.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 16 octobre 2026

La secrétaire de séance,	Le président,
Laëtitia POUZADOUX	Claude RAYNAUD
Signé électroniquement	*Signé électroniquement*